

# Enrichir sa pratique par des objectifs concrets d'amélioration des soins

● Les programmes *Prescrire* d'Amélioration des pratiques professionnelles (APP), *Enrichir sa pratique en Continu* et *Enrichir sa pratique par Thèmes*, ont pour but d'aider les soignants à intégrer dans leur pratique, sous la forme d'objectifs concrets, les améliorations issues de l'évaluation clinique.

● Ces programmes ont été proposés en 2008 et 2009 aux abonnés à *Prescrire* inscrits au *Test de Lecture mensuel* pour "Enrichir sa pratique en Continu", et à ceux inscrits aux *Thématiques* pour "Enrichir sa pratique par Thèmes".

● Les objectifs ont été conçus afin de permettre, une fois atteints, une réelle avancée dans la qualité des soins dans des situations cliniques bien définies.

● La méthodologie des deux programmes consiste en quatre étapes : analyser sa pratique individuelle, s'efforcer de mettre en application des objectifs d'amélioration concrets, en vérifier l'intégration à l'exercice quotidien, à court terme (4 mois), et à plus long terme, au cours de la deuxième année du programme.

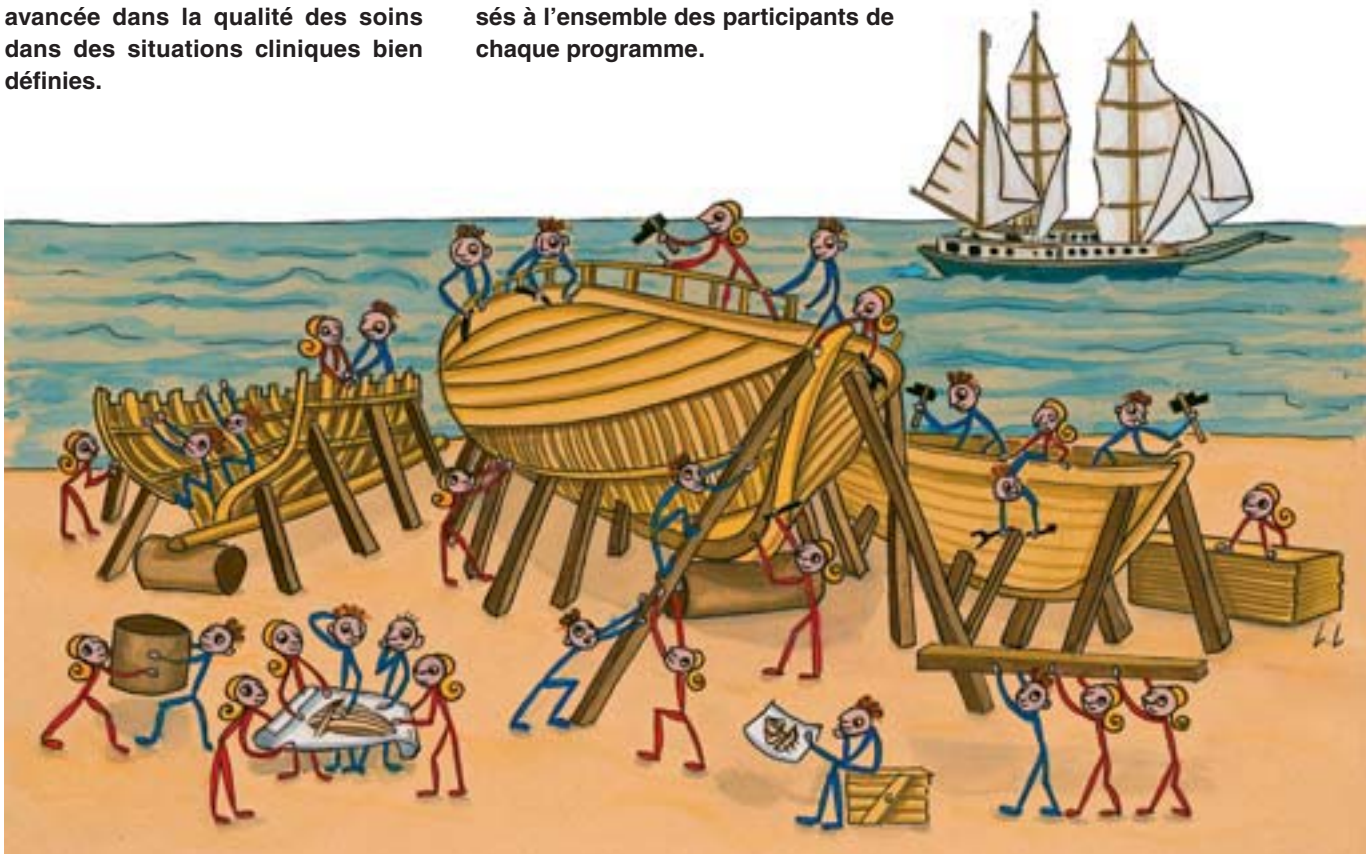
● Les programmes d'APP *Prescrire* conjuguent démarche individuelle et partage de cette analyse avec l'ensemble des participants au programme, et plus largement avec les soignants abonnés à *Prescrire*.

● Les retours d'expérience ont été analysés par l'équipe *Prescrire* après avoir été rendus anonymes, et adressés à l'ensemble des participants de chaque programme.

● L'Attestation finale de participation à l'ensemble d'un des deux programmes permet aux médecins, en France, d'établir qu'ils ont rempli leurs obligations au regard de l'Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) intégrée au concept de "Développement professionnel continu".

● Les programmes d'APP ont contribué à enrichir la réflexion de l'équipe *Prescrire* pour l'élaboration des synthèses et pour l'applicabilité des propositions qui en proviennent.

*Rev Prescrire* 2011 ; 31 (329 suppl.) : 5-7.



La pratique professionnelle s'enrichit en permanence de multiples améliorations apportées par la formation permanente : stratégies diagnostiques et préventives mieux adaptées, nouveaux traitements apportant un progrès tangible, abandon d'attitudes obsolètes, parfois néfastes ou tout au moins de balance bénéfices-risques peu favorable, etc.

Être abonné à *Prescrire*, c'est disposer d'une actualisation des connaissances et d'un fonds documentaire fiables, fondés sur les données de l'évaluation clinique et adaptés aux besoins des soignants. Des formations reposant sur des méthodes validées telles que le *Test de Lecture Prescrire* et *Les Thématiques Prescrire*, facilitent la mémorisation de ces connaissances (1,2,3).

**Enrichir la pratique.** Reste une étape essentielle : appliquer en pratique quotidienne les améliorations issues de l'évaluation clinique. C'est l'objectif d'*Enrichir sa pratique en Continu* (EPC) et *Enrichir sa pratique par Thèmes* (EPT).

*Prescrire* a élaboré en 2008 ces programmes d'Amélioration des pratiques professionnelles (APP) sous la forme d'objectifs concrets, dans le but d'aider les soignants à intégrer dans leur pratique, auprès des patients, les améliorations issues de l'évaluation clinique. En 2008 et 2009, *Enrichir sa pratique en continu* a proposé aux abonnés inscrits au *Test de Lecture* des objectifs divers, correspondant à des sujets abordés dans la revue durant les mois précédents. Et *Enrichir sa pratique par Thèmes* a proposé aux abonnés inscrits à la formation *Les Thématiques* des groupes d'objectifs correspondant aux domaines abordés au cours de cette formation.

### Une participation à distance.

*Enrichir sa pratique en Continu* et *Enrichir sa pratique par Thèmes* sont des programmes d'APP à distance, pour en permettre l'insertion dans un emploi du temps professionnel déjà bien rempli et ne pas exclure les soignants géographiquement isolés. Le recueil des travaux s'effectue via le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org) et par courriel.

### Des objectifs qui sont de réels repères pour la qualité de l'exercice

Ces deux programmes d'APP sont destinés à la fois aux médecins et aux pharmaciens ayant une pratique non spécialisée. Ils permettent aux participants d'analyser leur pratique au regard d'objectifs concrets, d'examiner les conditions de la mise en œuvre de ces objectifs sur le terrain, d'analyser les obstacles, d'envisager éventuellement d'autres options.

Les objectifs des APP reposent sur les synthèses *Prescrire*, et ont été élaborés en suivant les mêmes méthodes pour en assurer la fiabilité et l'adaptation à la pratique : choix et orientations collectifs et pluridisciplinaires, comité de lecture, contrôles qualité successifs.

Chaque objectif est accompagné d'un argumentaire concis, de pistes et de moyens proposés pour sa mise en œuvre et des principales références *Prescrire*.



Chaque objectif a été conçu afin d'obtenir, une fois atteint, une réelle avancée dans l'amélioration de la qualité des soins dans des situations cliniques bien identifiées.

Plusieurs objectifs ont pour but d'éviter aux patients la prise de médicaments dont la balance bénéfices-risques est franchement défavorable, que ce soit à l'officine ou au cabinet médical. Par exemple : les glitazones dans le traitement du diabète de type 2, le *dextropropoxyphène*, le *benfluorex*, la *trimétazidine*, les fluidifiants bronchiques.

D'autres visent à conforter ou à installer de bonnes pratiques de soins, un bon usage des médicaments, à prévenir certains risques ou complications, à expliquer un dépistage, etc.

### Une démarche continue sur deux ans

L'amélioration des pratiques n'est pas une action ponctuelle, mais une démarche permanente, tout au long de l'exercice professionnel. C'est pourquoi les programmes *Enrichir sa pratique en Continu* et *Enrichir sa pratique par Thèmes* se déroulent sur 2 ans. Ils permettent ainsi aux soignants de vérifier à court terme (4 mois) l'intégration réelle des améliorations proposées par *Prescrire*, et d'évaluer à plus long terme, au cours de la deuxième année du programme, la solidité de l'application de ces améliorations, d'en réévaluer la pertinence, de les critiquer.

**Vérifier à court terme l'intégration des objectifs à la pratique.** Durant la première année du programme, 3 séries de 6 objectifs ont été proposées, à raison d'une série tous les 4 mois. Chaque participant devait en choisir au moins 3 par série, et s'efforcer de les mettre en application dans sa pratique de soins. Chacun avait la possibilité de choisir un objectif personnel diffé-



rent de ceux proposés et qui lui semblait plus approprié à sa pratique.

À la fin de chaque séquence de 4 mois, chaque participant devait obligatoirement répondre à un questionnaire bref pour chaque objectif : la mise en œuvre a-t-elle été possible ? quels moyens ont été utilisés ? quels obstacles ont été rencontrés ? liés à l'exercice ? aux patients ? aux relations entre soignants ? quelle expérience à partager qui puisse aider d'autres soignants à mettre en œuvre cet objectif ?

Les réponses à ces questionnaires, une fois rendues anonymes, ont été analysées par l'équipe pédagogique du programme, afin d'apprécier notamment l'applicabilité des objectifs proposés dans la pratique quotidienne, les moyens adoptés par les participants pour les mettre en œuvre et faire face aux difficultés rencontrées.

**Retour sur la pratique à plus long terme.** La deuxième phase du programme, au cours de la deuxième année, a consisté en une évaluation à plus long terme. Les objectifs mis en œuvre la première année ont-ils été maintenus ? Ceux qui ne l'avaient pas été ont-ils été mis en application ultérieurement ? Les objectifs font-ils désormais partie intégrante de la pratique du participant ? Restent-ils pertinents au quotidien ? L'expérience collective a-t-elle joué un rôle ? Là encore, les réponses à ces questions ont été analysées par l'équipe pédagogique après avoir été rendues anonymes.

## Une démarche collective et pluridisciplinaire

*Enrichir sa pratique en Continu* et *Enrichir sa pratique par Thèmes* conjuguent, d'une part, une démarche individuelle de confrontation des améliorations espérées aux réalités

de l'exercice quotidien, que ce soit au cabinet médical ou à l'officine ; et d'autre part, le partage de cette expérience avec l'ensemble des participants au programme, et plus largement avec les soignants abonnés à *Prescrire*. Tout au long du programme, les échanges étaient possibles entre participants ayant choisi les mêmes objectifs, grâce à des "fils de discussion" par objectif sur le site *Prescrire*.

**Retours d'expérience.** Les retours d'expérience des deux années du programme se sont avérés extrêmement riches, à la fois en termes d'analyse de faisabilité, de confrontation aux conditions d'exercice et plus largement d'organisation des soins. La synthèse des retours d'expérience a été adressée en novembre 2010, toutes séquences confondues, à l'ensemble des participants de chaque programme qui ont terminé leur parcours complet, avec l'Attestation de participation au programme.

En France, cette Attestation permet aux médecins de certifier qu'ils ont rempli toutes les obligations du programme d'APP *Prescrire*, et par là, leurs obligations d'Évaluation des pratiques professionnelles, intégrée au concept de "Développement professionnel continu", l'Association Mieux Prescrire étant agréée par la Haute autorité de santé (HAS) comme organisme d'EPP pour les médecins libéraux, salariés et hospitaliers (a).

**En somme.** Les programmes d'APP *Enrichir sa pratique en Continu* et *Enrichir sa pratique par Thèmes* appliquent une méthode reconnue de démarche d'amélioration des pratiques : observation et analyse de la pratique, échanges entre professionnels sur des objectifs communs, évaluation à plus long terme. Ils



permettent en outre d'enrichir la réflexion de l'équipe *Prescrire*, à la fois pour la production des synthèses *Prescrire*, et pour l'applicabilité des propositions qui en proviennent.

©Prescrire

.....  
a- L'agrément de l'Association Mieux Prescrire comme organisme d'Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) a été attribué en 2007, et court jusqu'en 2012. Les modalités de prise en compte de l'EPP au sein du concept de "Développement professionnel continu" doivent être fixées par décrets, non publiés au 1<sup>er</sup> février 2011.

.....  
**Extraits de la veille documentaire Prescrire.**  
1- Broclain D et coll. "Quasi-experimental Study on the Effectiveness of the Readers' Test in the Medical Journal La revue Prescrire" *J Contin Educ Health Prof* 1998 ; 18 (1) : 47-57.  
2- Prescrire Rédaction "Test de Lecture mensuel 2009-2010 : bravo à la Promotion 2011 des Lecteurs Émérites de Prescrire !" *Rev Prescrire* 2011 ; 31 (327) : 64-65.  
3- Prescrire Rédaction "Les Thématiques Prescrire" Site <http://formations.prescrire.org> consulté le 28 décembre 2010 : 1 page.